



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché

Mouton, Nicolas

Liege, 1671

VII. Que le peché nous prive de tous les biens spirituels sans aucune participation aux suffrages & prieres des Saints.

urn:nbn:de:hbz:466:1-39622

de l'effet du peché. Ch. I. Med. VI. 37
l'entrée à l'autre vie, puis que l'Apôstre
dit que *là mesme est la liberté où se retrouve* ^{2 Cor.}
l'esprit du Seigneur. Et tout au rebours là ^{2.}
mesme voit-on une execrable servitude,
où se rencontre celuy du demon. L'hom-
me donc fera sagement s'il quitte celle-cy,
pour aspirer à celle-là ; & le dire de l'A-
pôstre sera veritablemēt reconnu, qui dit
que *delivré du peché on est fait le veritable* ^{Rom 6}
ministre de la Justice. Attendant la courōne
promise & reservée au dernier jour à ceux
qui l'auront exercé, car Dieu en fera le
juste Juge : & pour finir selon mon des-
sein, je suivray tousiours la pensée du
Prophete, qui dit: *Que la chair se taise donc* ^{Zac. 2}
en presence de ce Juge, qui doit estre si ri-
goureux, afin d'estre affranchis des vers
& des remords de conscience, nous en
procurans un moyen necessaire qui est le
changement de nostre vie.

MEDITATION VII.

*Que le peché nous prive de tous les biens Spi-
rituels, sans aucune participation aux
suffrages & prieres des Saints.*

VN Prince genereux quand il void
quelque place forte dans ses terres,
où commande des Bandoliers qui le mes-
present

présent, & sa justice, avec une quantité de voleurs qui ruinent son Pays, battant la campagne, & faisant mille dégats impunement au grand interest des pauvres Sujets, qui ne font que remplir la Cour de plaintes à cause de leurs ravages & forfaitures; ce Prince envoie sommer la place, puis la bat furieusement, & ne la pouvant emporter par les armes, il y jette le feu, cause la famine, fait faire secrettement des mines, & les faisant jouer emporte la place, avec ces brigâds à l'improviste.

Dieu ce grand Prince des Armées & souverain Repareur de nos Ames, en fait de mesme, car voyant un homme tenir bon en un jeune corps, comme dans une forteresse, où il fait une retraite de voleurs spirituels, pour exercer une infinité de cruautéz, commettant toutes sortes de vices, & remplissant la Cour celeste de plaintes pour ses mal-versations, le somme souvent de se rendre par plusieurs inspirations saintes, puis luy envoie des maladies, pauvreté & miseres, le chargeant d'injures, calomnies, mauvais procès, bref de toute sorte de visites corporelles & spirituelles, (*car aux pecheurs sont destinez plusieurs fleaux dit David*) &

ne

Ps. 31.

ne les pouvant vaincre par composition, il fait joüer les mines de sa Divine Justice, le fait sauter de la Communion des Saints, les prive des prieres & merites des Ames justes, dont il auroit pü joüir au grand avantage du corps & de l'Ame, par une heureuse evasion des perils, auxquels tout homme est sujet du temps de cette vie mortelle; ce que je pourrois prouver par plusieurs belles Histoires qui parlent des assistances & tuteltes des Anges: mais j'ayme mieux laisser la liberté aux curieux de les chercher ailleurs, afin de n'estre pas importun à mon dessein, me contentant après avoir fait le recit des dommages du corps & de l'Ame, d'entrer à ceux qui sont de la société & conversation civile, que voicy.

Personne n'a aimé un meschant homme, beaucoup moins doit-il être estimé digne d'honneur, parce que telle doit être son ignominie & son mespris, mais cela est de petite consideration. Helas! que tout homme considere avec moy de combien de bon-heur, il est privé estant hors du nombre des enfans de Dieu; car joüissant de sa grace il participoit à tous ses merites, aussi bien que des Ames justes. Rien ne se faisoit dans l'université
du

du Christianisme de bon, & d'illustre, touchant les prieres & bons desirs, rien dans les Cloîtres de la Religion Catholique les plus austeres, selon les vœux de pauvreté, chasteté, & obediens, qu'il n'y participoit. Rien de parfait ne s'operoit par tant de braves Anachorettes, dont le cœur & l'Âme n'estoit qu'un à raison de l'union mutuelle aux pratiques charitables de vertu, tantôt pour le service du prochain, tantôt pour la grace de Dieu, par des resignations sinceres à la Providence Divine, qu'il ne recevoit selon son merite ensuite de cette sainte communication. Rien d'illustre ne se passoit par de genereuses resolutions de ceste vie mortelle, qu'il n'en profitoit à merveille, secouant le ioug trop amere de la prosperité à l'imitation de l'Apostre qui au beau milieu de ses sacrées aspirations à son Dieu, disoit: *J'estime que tout n'est qu'une*

Phil. 3 *perte en comparaison de la haute science de*
JESUS CHRIST *mon Seigneur, pour l'amour*
duquel j'ay renoncé à toutes choses, & je con-
sidere toutes choses comme de la bouë, afin que
je le puisse posseder. Rien de genereux dans
les Martyrs, rien de Saint entre les Con-
fesseurs, rien de chaste ne se voyoit dans
les Vierges, de majestueux dans tant de

de l'effet du peché, *Ch. I. Med. VII.* 41
Patriarches, Prophetes, Apostres, que les
graces & merites ne s'augmentoient de
de plus en plus à proportion de ce qui se
faisoit ou estoit fait, en tant que le tout
pouvoit estre communiqué. Enfin il n'y
avoit rien de venerable dans la vie de la
Mere Vierge, rien d'adorable dans son
tres-cher Enfant, ou dans les merites de
son Sang, rien de furement dans la Di-
vinité, qu'il n'en pouvoit estre partici-
pant, avec le centuple de sa recompense
dans la gloire, s'il auroit perseveré jus-
ques à la fin. Ainsi croyons nous par le
dixiesme article de nostre Foy *Je crois la
Communion des Saints.* Cecy veut dire,
pourveu que je sois un membre vivant
par la grace dans l'Eglise, je puis par les
merites de JESUS CHRIST participer
aux merites des justes; maintenant ô pe-
cheur? tu es comme un Caïn demembré
du corps des fideles, & retranché comme
une piece de chaire pourrie, tu es rendu
si impuissant que tu ne peux faire aucune
action meritoire digne de ceste gloire
de delices eternelles; tu es privé de toutes
bonnes prieres, aumosnes, mortifications,
& œuvres de charité corporelle ou spi-
rituelle, que tu aurois pû meritoirement
exercer, ou participer des autres, à la
gloire

gloire de tō Dieu, & celle de ta persōne au jour de la retribution glorieuse, oüy tu es comme une branche seche & aride qui destachée de son tronc, est inutile pour le fruit preste à estre jettée au feu. L'Apōstre nous le signifie, quand il dit : *Si je*

2. Cor. n'ay la charité rien ne me profitera. Soit que

13.

nous considerions les bonnes œuyres faites dans l'estat de la grace, mais mortifiées par le peché; soit celles qui ont esté faites dans l'estat du peché & par consequent mortes & inutiles pour la gloire. O malheur ! ô estat pernicieux ? que tu es un cruel bourreau à l'homme qui n'agueres pouvoit dire avec David : *Seigneur je suis*

Psal. fait participant de tous ceux qui ont crainte

163.

de vous, car l'union de charité nous fait participer à tous les sacrifices qui sont offerts icy, & ailleurs, de jour en jour à Sa Majesté, & ce par une seule intention pieuse, car telle est la liberalité Divine pour les fideles sujets, un peu humiliez; dōt l'accroissement des merites se fait par l'application des Indulgēces que N. Mere la sainte Eglise reserve dans son thresor inépuisable, que JESUS-C. enrichit avec ses Saints. De plus si quelqu'un pour être debile de corps ou foible de courage, ne pouvoit soustenir la rigueur de l'austerité;

de l'effet du peché. Ch. l. Med. VII. 43
rité, pour faciliter le moyé de ceste parti-
cipation sainte, Dieu l'oblige à se con-
fier à la multirude des Ames religieuses
qui s'affligent par les disciplines, les cili-
ces, les mortifications, les jeusnes, les
veilles, & observances tres-estroites de
leurs vœux : car nous devons croire que
tout cecy se fait au profit du corps de
l'Eglise, & de tout autre membre
qui subsiste en grace ; comme les pieds
dans un corps humain s'ils s'avancent, la
main, si elle travaille, l'œil s'il regarde,
la bouche si elle mange, c'est pour le bien
de tout le corps, dit l'Apostre selon
ma pensée : *Moy qui me réjouis* ^{ad Col.}
maintenant dans les souffrances que j'endure ^{1.}
pour l'amour de vous, & qui accomplis en
ma chair ce qui manque aux souffrances de
JESUS-CHRIST pour l'Eglise qui est mon
corps. Ce qui se doit entendre quant à
l'application des merites d'icelles, car en-
core que N. Seigneur ayt satisfait pour
tous. Il veut neantmoins que nous sa-
tisfissions aussi pour nous mesmes, qui
sommes les prevaricateurs de ses loix, ce
qui ne se peut faire sans l'application de
merites de sa Passion, qui doit estre
par la frequentation, des Sacremens,
où se retrouvent les graces, & la source
des

des bonnes œuvres, pour la perfection des Ames fideles, qui doivent patir les contrarietez de ceste vie, par une sainte imitation de son exemple.

Aug. *Ostez donc* dit Saint Augustin *l'envie,*
32. in *& ce qui est vostre, est mien: à raison que*
jean. *je puis participer aux biens que vous operez,*
je banniray pareillement l'envie de mon cœur,
& vous jouïrez de ce qui est mien. C'est
donc l'envie qui nous separe, dit ce grand
Saint, & la charité qui nous unit; puis
 que nous nous devons mutuellement
 communiquer aussi bien le spirituel que
 le temporel: car comme dans une maison
 bien réglée un chacun a son employ, les
 garçons font au negoce, & les filles au tra-
 cas du menage; ce pourquoy le bien avec
 le gain doit estre commun: Il en est de
 mesme dans la famille de JESUS-CHRIST,
 nous sommes freres & soeurs, tout ce que
 nous meritons doit revenir au commun
 bien spirituel, si donc je jeusne meritoi-
 rement & qu'un autre prie ou préche, ou
 soit affligé de maladie, je participe à leurs
 bonnes œuvres, pour le regard de mon
 jeusne qui est meritoire; & cét autre par-
 ticipe à mō jeusne, à raison de sa Predi-
 cation, ou de sa priere: ce que vous faites
 donc est mien, & ce que je fais est vostre,
 comme

de l'effet du peché. Ch. I. Med. VII. 45
comme ne devant concourir qu'à un même thresor par un gain commun dans le Sang de JESUS-CHRIST; & voila la premiere communication qu'on doit entendre estre mutuelle avec les Saints & les Ames justes.

Ily a de surplus une autre communication qui se doit entendre quant aux choses sacrées de l'Eglise, comme sont la mesme participation au Sâg de JESUS-C. aux mêmes Sacremens, aux mêmes graces, aux mêmes assurances dans les promesses Evangeliques, & dons du S. Esprit; parce que nous sommes appellez à la même foy, au même espoir des biens furnaturels, & sacrez de nostre Mere la Sainte Eglise, & voila ce qui concerne la deuxieme communication, qui selon leurs explications signifient presque le même, excepté que l'une est differente de l'autre, parce que par icelle on communique avec les Saints & Ames justes, & l'autre est une participation des choses sacrées de l'Eglise: Tellement donc que les riches ne croient rien autre chose que les pauvres, les Princes n'esperent rien autre chose que ceux de la lie du peuple, c'est le même Dieu, la même Foy, le même Baptesme, une même Loy, une même
Euchari-

Eucharistie, même viande spirituelle, & une même parole de Dieu, comme ceux qui sont bourgeois d'une même ville, jouissant de même privilege, à raison de la commune liaison & société politique. Ainsi nous l'enseigne le Roy Prophete conferant la Jerusalem celeste avec la terrestre. *Jerusalem est bastie comme une* ^{Is. 121} *Ville, dit-il, dont tous les habitans sont unis & liez ensemble.* Car elle participe aux biens spirituels que JESUS-CHRIST y a plantez par ses Predications & par les exemples de sa Vie, les arrosant de son Sang, par sa Mort, pour les faire de plus en plus fructifier dās les fideles jusqu'à la recompense de la gloire.

Je finiray donc avec le Prophete, disant : ^{Zach. 2.} *Que la chair se taise devant la face du Seigneur.* Puis que l'estat du pecheur est si funeste que nulle de ses actions pour bonne qu'elle ayt esté avant le peché, ne luy peut persuader une esperance affermée, ny obtenir le moindre degré de grace, quoy de telles actions bōnes pourroient avoir esté operées par d'autres, dans l'estat de la grace pour un tel dessein.